



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives :1

Total votants : 20

AR Prefecture

063-200070712-20230608-DBC20230608_02-DE

Reçu le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20230608-02

Date de la convocation : 01 juin 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 juin 2023 à 13 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Christophe DOS SANTOS, Bernard VIGNAUD, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN.

Membres du Bureau absents excusés :

Frédéric CHONIER, Didier ROMEUF (représenté par Christophe DOS SANTOS, Éric CABROLIER, Serge FAYET Helene BOUDON, Sylvain HERMAN, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Caroline GUELON, Serge THEALLIER, Didier CORNET Jean Eric GARRET, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS - LAC D'AUBUSSON D'AUVERGNE

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Considérant la nécessité de définir des tarifs pour la base de loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne.

Les tarifs des régies de la base nautique, de l'entrée et des camping-cars ainsi qu'un tarif pour les emplacements commerciaux des commerces ambulants et un forfait ménage lorsque les salles du lac sont mises à disposition sont proposés ci-dessous.

A noter, à compter de cet été, le parking ne sera pas payant si la baignade venait à être interdite (risque bactériologique) dans un souci de satisfaction du public.

AR Prefecture

063-200070712-20230608-DBC20230608_02-DE
Reçu le 04/07/2023
Publié le 04/07/2023

TARIFS 2023		
Base nautique	Pédalo 4 places 2 heures	27,00 €
	Pédalo 4 places 1 heure	15,00 €
	Pédalo 4 places ½ heure	8,00 €
	Pédalo 2 places 2 heures	20,00 €
	Pédalo 2 places 1 heure	10,00 €
	Pédalo 2 places ½ heure	7,00 €
	Canoë 2 places 2 heures	18,00 €
	Canoë 2 places 1 heure	10,00 €
	Kayak 1 place 2 heures	15,00 €
	Kayak 1 place 1 heure	8,00 €
	Paddle 2 heures	25,00 €
	Paddle 1 heure	14,00 €
	Maxi paddle 2 heures	50,00 €
	Maxi Paddle 1 heure	35,00 €
Camping-car	Camping car (la nuitée) du 01.05 au 31.08	7,00 €
	Camping car (la nuitée) du 01.09 au 30.04	3,00 €
Entrée	Entrée voiture	3,00 €
	Entrée minibus	5,00 €
	Entrée car	10,00 €
Commerce ambulant	Emplacement commercial par jour	25,00 €
Maison du lac	Forfait ménage - Mise à disposition salles Maison du lac	50,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 18

Membres présents : 18

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

